

# LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Thermidor , an VI.

Ordre du consulat romain de transporter à Rome les grains de la campagne de cette ville qui ne seroient pas nécessaires pour la récolte. — Questions proposées par l'académie des sciences de Copenhague, pour la distribution de ses prix. — Projet de traité de paix présenté à la députation d'Empire par le ministre directorial de Mayence. — Nouvelles diverses d'Angleterre.



Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

## ITALIE.

De Rome, le 24 messidor.

Le consulat s'étant fait rendre compte de l'état des magasins de cette ville, & ayant trouvé que tous, & particulièrement ceux de grains, étoient de beaucoup inférieurs aux besoins de la population, qui seroit exposée d'en manquer, si on n'y remédioit par toutes les mesures possibles, a ordonné que tous les grains de la campagne de Rome, qui ne seront pas nécessaires à la semence, seront transportés à Rome, aussi-tôt après la récolte.

Le général polonais Rinkienitz, un des compagnons de Koeksusko, est arrivé ici de Constantinople, & a pris le commandement de la seconde légion polonoise.

De Livourne, le 27 messidor.

Le 18, il arriva ici de Malte, une polacre ragusienne qui avoit à bord cinquante-quatre passagers, la plupart de chevaliers français & piémontais. L'on a su par eux, que le grand-maître de l'ordre de Malte avoit quitté l'île, le 30 prairial, avec six autres chevaliers, & s'étoit embarqué sur une polacre qui doit le transporter à Trieste, sous l'escorte d'une frégate française.

Les troupes françaises débarquées à Malte, pour y rester, sont au nombre de 6000 hommes.

La garnison maltaise a été embarquée sur les transports.

Le convoi & l'escadre française sous l'ordre du général Buonaparte, sont partis en trois divisions, les 30 prairial, & 2 messidor.

## DANEMARCK.

De Copenhague, le 24 messidor.

La société royale des sciences de cette ville a, cette année, reposé pour ses prix les questions qui suivent. Une médaille en or, de la valeur de cent écus, sera la récompense de chacun de ceux qui obtiendront la majorité des suffrages.

1°. Prix historique. — Quelles nations ont découvert l'Amérique avant les Norwégiens, & ont fait des voyages de mer vers cette partie du monde? Jusqu'où se sont étendues

les découvertes des Norwégiens en Amérique, particulièrement dans le midi? Que peut-on établir à cet égard, soit par des raisonnemens concluans, soit par de simples conjectures, d'après les écrits & les monumens qui subsistent encore, comme forts, bâtimens, langues & traditions?

2°. Prix de mathématiques. — Trouver la fonction de toutes les quantités qui servent conjointement à déterminer la grandeur de l'effet calorifique de toute espece de matière combustible employée aux usages communs, telle que bois, tourbe & charbon de terre, quels qu'en soient d'ailleurs les caractères particuliers. L'équation cherchée doit être déterminée au moins pour quatre cas différens : 1°. pour le cas où le bois, la tourbe ou le charbon de terre est mis en combustion dans un fourneau, pour échauffer un certain espace d'air, comme, par exemple, celui d'une chambre; 2°. pour le cas où la chaleur est employée à mettre en ébullition un fluide propre à cuire certains corps que l'on y plonge; 3°. pour celui où cette même chaleur est employée à durcir des matières molles, comme la terre à tuiles; 4°. enfin pour celui où on liquefie, à l'aide du feu, des matières dures, par exemple des métaux, soit dans des fourneaux, soit dans des forges. Chacune de ces équations, fondée sur des expériences diverses, doit être trouvée & établie analytiquement, de manière qu'on puisse évaluer avec exactitude le rapport de l'effet calorifique, & par conséquent le degré d'utilité, dans les usages économiques, de toute espece de bois, tourbe & charbon de terre.

3°. Prix de physique. — Trouver par des expériences quel est le plus grand degré de chaleur que l'eau réduite en vapeurs par l'action du feu, peut communiquer aux autres corps; & répondre à la question, si la partie de l'eau qui n'est pas réduite en vapeurs dans la machine de Papin, peut acquérir une plus forte température que celle de 212 degrés du thermometre de Farenheit?

4°. Prix de philosophie. — Quels sont les degrés les plus remarquables par lesquels a passé la philosophie pratique, depuis le moment où elle a commencé à être traitée systématiquement, pour parvenir à l'état où nous la voyons maintenant?

Les mémoires en réponse à ces questions doivent être écrits en latin, en danois ou en allemand, & envoyés avant la fin du mois de juin, 1799, au secrétaire de la société, le professeur D. Abilgaard.

## ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 4 thermidor.

Les conférences sont très-fréquentes à Vienne avec le ministre prussien. On remarque que le ministre britannique n'y est jamais admis. On croit que la Prusse sera

médiatrice entre l'Autriche & la France. Les armemens continuent néanmoins avec la plus grande vigueur.

*Des bords du Rhin , le 6 messidor.*

On sait positivement que la Prusse refuse de prendre part à une nouvelle guerre contre la France ; elle se bornera à assurer la tranquillité & la paix au nord de l'Allemagne ; mais en ce cas , il ne sera guère possible que le midi de cet empire obtienne la neutralité.

On croit savoir aussi qu'on n'est tombé d'accord sur rien à Seltz. L'Autriche n'a pas voulu se borner à l'événement de Bernadotte : elle a voulu qu'on interprétât plusieurs articles du traité de Campo-Formio.

Il paroît constant que l'Autriche a renoncé à toute indemnité dans l'Empire ; mais on dit actuellement qu'elle demande le pays des Grisons , plusieurs états de la Suisse , situés au Rhin , & la reddition de Mantoue , avec son territoire.

*Bulletin de Rastadt , du 7 thermidor.*

Nous sommes ici dans une disette absolue de nouvelles intérieures & extérieures. La résolution prise le 3 par la députation de l'Empire , nous condamne à cette stagnation pour huit jours encore.

Il se confirme que M. le comte de Cobenzell est allé à Berlin. Il n'a pas séjourné à Vienne ; il y est arrivé de Rastadt en 72 heures , le 26 messidor , à quatre heures du matin ; il a passé la matinée à travailler avec l'empereur & le baron de Thugut ; & le soir même de son arrivée , il a reçu ordre de partir en toute diligence pour Berlin.

M. le comte de Metternich désavoue la nouvelle portant que le directoire exécutif lui avoit donné , de son propre mouvement , main-levée du séquestre apposé sur ses possessions de la rive gauche du Rhin , & accordé 30 mille florins d'indemnités pour les fruits non perçus.

Du 10. La députation de l'Empire a tenu aujourd'hui une séance dans laquelle le ministre directorial de Mayence a communiqué un projet de traité de paix dressé par lui de l'aveu de la députation , & qui doit être présenté demain ou après aux ministres français. On a jugé cette mesure plus propre à accélérer la marche des négociations par un ensemble de tous les articles soumis ou à soumettre à la discussion , que par la production successive & un peu vague de pièces isolées qu'il est difficile de rassembler dans un tableau unique qui présente l'objet en son entier , sauf les amendemens , réductions ou augmentations. On espère un bon effet de cette mesure.

**A N G L E T E R R E.**

*De Londres , le 4 thermidor.*

Les Irlandais-unis ont repris l'aspect imposant que des circonstances défavorables leur avoient fait perdre quelque tems. Ils se sont réunis en corps d'armée & se sont présentés en campagne ; ce qu'ils n'avoient pas osé faire depuis les défaites de Wexford & Kilkenny. S'il faut en croire des lettres arrivées aujourd'hui d'Irlande , leur audace a été couronnée du plus heureux succès. Les troupes royales qui se sont avancées pour les combattre ont été taillées en pièces. Le régiment de Warwickshire a surtout considérablement souffert ; deux cents hommes seulement ont chappé au carnage. Les insurgens victorieux se sont avancés jusqu'à cinq milles de Dublin , qu'ils menacent d'un siège.

On a fusillé & pendu plusieurs soldats du roi , qui

fuyoiient vers la France , & des matelots convaincus d'avoir voulu conduire un vaisseau chargé de poudre dans les ports de la république.

L'amiral Parker a été averti à tems du départ des vaisseaux du port de Portsmouth pour les ports de France. On lui disoit que si à l'instant les capitaines & les matelots n'étoient pas changés , c'en étoit fait des vaisseaux de ce port. On a saisi une copie du plan d'insurrection sur un nommé Ryan , qui a été fusillé à l'instant.

Presque tous les couriers entre l'Angleterre & l'Irlande ont été arrêtés par les insurgens.

Si la corruption étoit en France portée aussi loin que le disent nos ministres , ils seroient inexcusables de n'avoir pas pu acheter le secret de l'expédition de Buonaparte.

**REPUBLIQUE BATAVE.**

*De la Haye , le 6 thermidor.*

Sept des nouveaux députés nommés ayant refusé sans motifs valables , l'assemblée nationale a décrété qu'ils seroient tenus d'accepter. Il a été décrété aussi qu'ils remplaceroit par leurs suppléans des personnes nommées dans le district , lesquelles n'avoient pas le droit de voter. De ce nombre sont les ex-représentans H. Gevers & Vanhooff , arrêtés le 3 pluviôse. Le nouveau corps législatif sera installé le 13 thermidor.

On prépare la *vieille cour* , habitée ci-devant par le prince d'Orange , ensuite par les représentans & les ambassadeurs de France , pour recevoir le directoire exécutif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE.**

*De Brest , le 6 thermidor.*

Nous avons ici , depuis le 3 de ce mois , le général Kilmaine ; il a été le 4 en rade à bord du vaisseau amiral & de *Hoche* ; il étoit accompagné du vice-amiral Lelarge , & commande présentement notre armée , & de tous les autres généraux de la marine. Il a étrenné le ci-devant drapeau royal qui a été refondu & qu'on avoit destiné à Buonaparte. C'est une des beautés maritimes. Le général Kilmaine a été reçu avec beaucoup de distinction ; tous les vaisseaux de la rade , petits & grands , étoient pavoisés.

Une grande activité règne toujours dans nos armemens. Quatorze vaisseaux dont deux à trois ponts , & le restant de 74 , iront bientôt grossir le nombre de ceux qui sont en rade.

Une division composée du vaisseau *le Hoche* & de six frégates , est prête à recevoir une grande quantité de troupes de ligne.

Vingt-deux vaisseaux ennemis ne s'éloignent point d'eux d'Ouessant.

*D'Ostende , le 10 thermidor.*

Les anglais sont encore en ce moment devant notre port avec cinq frégates , deux cutters & quelques sloops , & quelques-uns s'avancent à tout-moment jusqu'à l'entrée de la rade , pour donner l'allarme à la ville. La rade de Nieuport est maintenant défendue par plusieurs chaloupes canonnières qui y ont été armées & équipées : elles ont formé une station à l'extérieur. L'ennemi a une chaîne non interrompue de croiseurs , depuis le Texel jusqu'à la hauteur de Dunkerque ; il pousse fréquemment des bâtimens légers dans l'Escaut , pour introduire en Hollande & dans nos côtes des marchandises prohibées provenant de ses fabriques.

*De Paris , le 14 thermidor.*

Nous ignorons d'après quelles données on cherchoit à répandre depuis deux jours , dans le public , de nouvelles

incertitudes sur les croyons pas la paix continental éloignée.

Une lettre messidor que l'on a envoyé à Paris cause la Sensible pêches & deux Baraguay-d'Hillier parlementer avec les anglais à seulement à Cadix.

Les contrit la Seine se monte a pris des mesu

Le ministre placard suivant :

REPUBLICAIN Les exploits

hâtez-vous marcher à la glo

La patrie a votre zèle & de

blâmer qui , tri la paix du contin

Abaissons l'ois

mers ; vençons l

Les jeunes g

les ouvriers dont

aux de la marine

Le bureau m

Vaugirard , n°

Océan.

N. B. Le citoy

le commissaire de

Les deux ar

seule , sous l

nouveau être pa

épous Woims ju

Il est entré

schelle , un conv

l'escorte de

Outre les co

directoires franç

Turin prétend

ans : 1°. le roi p

tous les titres

la noblesse se

circulation sera

es situés dans l

de à cinq mille

et conviés pou

des du roi.

(Si ce sont des

de Turin pe

pendus à dessein

ême , le but que

es)

La gazette de

ur porter au quar

prendre posses

veniens jusqu'

incertitudes sur l'issue du congrès de Rastadt. Nous ne les croyons pas mieux fondées que les premières; & la paix continentale nous paroît toujours ne pouvoir être éloignée.

— Une lettre arrivée hier de Madrid porte que c'est le 9 messidor que l'amiral Nelson a pris, sur les eaux de Sicile, & envoyé à l'amiral Jervis, devant Cadix, la frégate française la *Sensible*, expédiée par Buonaparte, avec ses dépêches & deux généraux de division, dont l'un est Baraguay-d'Hilliers. L'amiral Massaredo ayant envoyé pour parlementer avec l'équipage de la *Sensible*, l'amiral anglais a seulement permis aux officiers d'écrire à leur consul à Cadix.

— Les contributions arriérées dans le département de la Seine se montent à 27 millions. L'administration centrale a pris des mesures pour en accélérer le recouvrement.

— Le ministre de la marine vient de faire afficher le placard suivant :

REPUBLICAINS FRANÇAIS,

Les exploits de nos frères d'armes passeront à la postérité; hâtez-vous de prendre place dans les rangs & de marcher à la gloire.

La patrie a besoin de vous; & elle attend tout de votre zèle & de votre courage. Imités les phalanges républicaines qui, triomphant de tous les obstacles, ont assuré la paix du continent.

Abaissons l'orgueil des Anglais; assurons la liberté des mers; vengeons l'humanité.

Les jeunes gens qui posséderont quelques talens, & les ouvriers dont les professions ont des rapports aux travaux de la marine, seront assurés d'un avancement rapide.

Le bureau militaire chargé du recrutement, est rue de Vaugirard, n°. 1202, division du Luxembourg, derrière l'Odéon.

N. B. Le citoyen Lebas, agent militaire faisant fonction de commissaire des guerres, est chargé de ce recrutement.

Les deux armées du Rhin, qu'on avoit réunies en une seule, sous le nom d'Armée d'Allemagne, vont de nouveau être partagées. Joubert aura le commandement depuis Worms jusqu'à Huningue.

Il est entré, le 2 thermidor, dans la rade de la Rochelle, un convoi de 15 bâtimens, venant de Bordeaux, sous l'escorte de la corvette la *Joie*.

Outre les conventions connues qui subsistent entre le directoire français & la cour de Sardaigne, la gazette de Turin prétend qu'on doit avoir arrêté les points suivans: 1°. le roi paiera à la France 3 millions de livres;

2°. tous les titres, armes, droits féodaux, en un mot, toute la noblesse seront supprimés; 3°. le papier-monnaie en circulation sera hypothéqué sur les biens ecclésiastiques situés dans le Piémont; 4°. l'armée royale sera réduite à cinq mille hommes; 5°. les états de Piémont seront convoqués pour prendre des mesures, à l'effet d'éteindre les dettes du roi.

(Si ce sont des conventions secrètes, comment le journaliste de Turin peut-il être si bien instruit? Ces bruits, répandus à dessein, manquent, par leur invraisemblance même, le but que leurs auteurs se sont peut-être proposés.)

La gazette de Venise fait partir un courrier de Vicence pour porter au quartier-général autrichien à Padoue, l'ordre de prendre possession de Mantoue & de tous les états vénitiens jusqu'à la rivière d'Oglio, à l'exception des

villes de Borgamo & Crema. Pour être à portée de juger de la véracité de cette feuille, il suffit d'observer qu'elle nie encore l'entrée des Français à Malte.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Le ministre des finances à la régie de l'enregistrement.

Paris, le 11 thermidor, an 6.

« Vous connoissez, citoyens régisseurs, les dispositions de la loi du 27 frimaire dernier, & de l'arrêté du directoire exécutif du 29 pluviôse, concernant le mode de paiement des domaines nationaux, vendus en exécution de la loi du 9 vendémiaire précédent. Les circonstances dans lesquelles se trouvent placés un grand nombre de créanciers de la république, dont les répétitions n'ont pu être liquidées, soit parce que le sort des petits rentiers n'est pas définitivement arrêté, soit parce que la commission de la liquidation du tems intermédiaire n'a été organisée que long-tems après le terme qu'on avoit prévu, soit parce que les opérations confiées à toutes les différentes autorités chargées de la liquidation de la dette publique, n'ont pas pris encore toute l'activité qu'on avoit lieu d'espérer: ces circonstances, dis-je, exigent qu'il soit accordé un nouveau délai aux acquéreurs de domaines nationaux. Leur intérêt & celui de la république ne permettent pas de le leur accorder indistinctement à tous. Ceux-là seulement doivent l'obtenir qui ont exactement payé ce qu'ils doivent en tiers consolidé: il doit être accordé à plus forte raison à ceux qui ont donné quelques acomptes. De plus, ce mode de paiement doit être favorisé par vos préposés. Je vous exhorte à leur recommander d'inviter les acquéreurs à se libérer ainsi, lorsqu'ils ne pourront pas remettre tout ce qu'ils doivent en un seul paiement. Le terme que vos préposés pourront accorder ne peut s'étendre que jusqu'à l'époque à laquelle les citoyens reprennent ordinairement leurs paiemens, lorsqu'ayant recueilli leur récolte, ils peuvent en disposer.

Signé, RAMEL.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAUBAU.

Séance du 14 thermidor.

Daubermenil, par motion d'ordre, demande que l'on détache du code civil les articles relatifs à l'adoption, & que la commission des institutions publiques présente incessamment sur cet objet important un projet de résolution. — Cette proposition est adoptée.

Poulain-Grandpré présente un projet d'organisation de la poste aux chevaux. — Le conseil en ordonne l'impression.

Mortier-Duparc a la parole au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'envoyer le portrait du général Marceau aux principaux établissemens d'instruction publique, & particulièrement à ceux qui sont consacrés à l'art de la guerre.

Citoyens représentans, a dit le rapporteur, vous avez décerné au général Hoche les honneurs d'une pompe très-solemnelle au Champ-de-Mars: vous avez ordonné la distribution au corps législatif des deux volumes où sont consignés ses belles actions. Ce qu'on vous demande pour honorer la mémoire du général Marceau n'exige qu'une faible partie de la dépense que vous n'avez pas regrettée pour le pacificateur de la Vendée. Vous ne serez pas moins justes envers le Décimus d'Altenkirchen. En adoptant la

proposition qui vous a été faite sur l'emploi de son portrait gravé, vous acquitterez d'une part, au nom de la république, une portion de la reconnaissance qu'elle doit à un général qui l'a si bien défendue, qui lui a sacrifié sa vie; & de l'autre, vous mettrez sous les yeux de la jeunesse française un modèle singulièrement propre à enflammer son courage & son ardeur patriotique. Quel objet peut en effet parler plus éloquemment, plus efficacement, au cœur de la jeunesse, que le portrait d'un jeune héros? Heureuse sympathie de l'âge, le vif intérêt qu'inspireront la valeur & la vertu sous une image aussi attrayante, nous font espérer que ce portrait ne produira point dans leurs cœurs une admiration stérile. C'est un nouveau germe de patriotisme que vous allez jeter dans leur sein. N'en doutons point, ce germe y sera fécondé. Plus d'un jeune élève de la patrie, en voyant ce portrait, s'écriera dans un élan de zèle martial: *Et moi aussi, je puis devenir un Marceau.*

Vous ne serez pas moins jaloux, chers collègues, de posséder ce portrait, de l'offrir aux regards de vos enfans, des enfans de vos amis, pour animer leur courage naissant & leur zèle pour la défense de la patrie.

Votre commission d'instruction publique, en reconnaissant les avantages qui peuvent résulter de la proposition dont vous lui avez renvoyé l'examen, a pensé que la dépense qu'elle exige étoit trop peu considérable pour nécessiter une loi, & qu'une somme aussi légère pouvant être aisément affectée sur les dépenses imprévues du ministère de l'intérieur, il suffisoit d'attirer par un message l'attention du directoire sur cet objet. Elle vous propose en conséquence d'arrêter que la motion d'ordre du 26 germinal dernier sur l'envoi du portrait du général Marceau sera renvoyée au directoire par un message avec le présent rapport. — Cette proposition est adoptée.

Boulay-Paty, au nom de la commission chargée d'examiner l'aperçu des dépenses de la marine pour l'an 7, après avoir exposé que tous nos efforts doivent se tourner vers la restauration de la marine, propose d'ouvrir au ministre pour l'an 7 un crédit de 125 millions.

On reprend la discussion du projet de Chénier sur l'organisation de Geneve & de son territoire.

Félix Faulcon & Leborgne appuient le projet. Chénier répond aux objections faites, & le projet est ajourné: en voici les dispositions principales:

1°. Il sera formé un nouveau département sous le département du *Lac-Léman*.

2°. Ce département sera composé du territoire genevois, ensemble des cantons de Gex, Ferney-Voltaire, Thoiri, Collonge, Arbusignî, la Roche, Thorens, Viux en Salas, Bonneville, Cluses, Taninges, Samoens, Carrouge, Viry, Chaumont, Frangy, Crusilles, Annemasse, Bonne, Reguier, Thonon, Evian, le Biot, Notre-Dame-d'Abondance, Lullin, Bons, Douvaine, lesquels sont respectivement détachés des départemens de l'Ain & du Mont-Blanc.

3°. La partie du territoire genevois, connue actuellement sous le nom de district de Jussi, sera réunie au canton d'Annemasse; les parties connues sous le nom de districts de Céligni & de Genthod, seront réunies au canton de Ferney; celles connues sous le nom de districts

de Cartigny, Chaney & Avully, seront réunies au canton de Viry.

4°. Le reste du territoire genevois sera divisé en trois cantons, dont un pour la commune de Geneve, intitulé *maros*; un second qui sera composé des parties actuellement connues sous le nom de districts de Cologne, des Eaux-Vives; de Plein-Palais, de Vandœuvre & de Chêne, ensemble de la commune de Chêne-Thonex, qui sera détachée du canton d'Annemasse, pour ne faire qu'une seule commune avec celle du même nom, située sur le territoire genevois. Le troisième canton sera composé des parties actuellement connues sous le nom de districts de Dardagny, Rissin, Satigny, petit Saconnay, & de la commune de Vernier, qui sera détachée du canton de Ferney-Voltaire. Les communes de Chêne & de Vernier seront les chefs-lieux des cantons où elles se trouvent.

5°. Geneve sera le chef-lieu du département du Léman, & le siège des tribunaux civil & criminel. Il y aura aussi dans cette commune un tribunal de commerce, un hôtel des monnoies, un bureau de timbre & d'enregistrement, & une école centrale. Le directoire exécutif est autorisé à organiser cette école dans les délais avec les précautions qu'il jugera convenables.

6°. Le directoire exécutif organisera les autorités constituées du département, & nommera jusqu'aux élections de l'an 7 les fonctionnaires publics dont la nomination appartient aux assemblées primaires, communales & électorales.

*Nota.* — Le conseil des anciens approuve la résolution du 4 thermidor, qui rectifie la loi du 6 germinal dernier en ce qu'elle suppose que les cousins-germains ne peuvent être membres de la même administration.

#### Bourse du 14 thermidor.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$ , 59 $\frac{1}{4}$ .	Montpellier.....	pair 8.
Idem.....	55 $\frac{1}{8}$ , 56 $\frac{1}{4}$ .	Rente provis. . . . .	17 f. 25 c.
Hambourg.....	192 $\frac{1}{2}$ , 190 $\frac{3}{4}$ .	Tiers cons. . . . .	16 f. 25 c.
Madrid.....	11 f. 70 c.	Bon 2/3.....	2 f. 38 c.
Mad. effect. . . . .	14 f. 70 à 65 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	2 f. 35 c.
Cadix.....	11 f. 70 c.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	106
Cad. effect. . . . .	14 f. 75 à 70 c.	Or fin.....	106
Genes.....	97 $\frac{1}{4}$ à 98, 95 $\frac{1}{4}$ à 96.	Lingot d'arg. . . . .	50 f. 63
Livour.....	106, 105.	Portugaise.....	97
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Piastre.....	5 f. 58
Geneve.....	2 $\frac{1}{2}$ per.	Quadruple.....	81 f. 50
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain 34 f. 75 c.	à 33

Esprit  $\frac{3}{8}$ , 415 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 280 fr.  
 — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 c.  
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 70 c. — Coton des îles, 4 f. 25 c. — Sel, 5 f.

MÉMOIRES HISTORIQUES de Stéphanie-Louise de Bourbon-Condé, par elle-même, 2 vol. in-8°. Prix, 6 fr. pour Paris, & 9 fr. par la poste, franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue Cassette, n°. 10.  
 Ces mémoires se lisent avec avidité. Il en est peu qui offrent d'intérêt & de variété; ils sont semés d'anecdotes curieuses & quantes.

A. FRANÇOIS.